

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°02-2024

SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Nombre de procuration : 2
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire, Madame Marie-Pierre DRAIN

Présents :

Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. CLAUDE Jean-François, M. CAUCHARD Jacques, M. GIRAUD Guillaume, Mme MICOUD Marion, M. SIONNEAU Philippe

Absents excusés : M. HOFMANN Bernd, M. ZANARDI Guy,

Procurations : M. HOFMANN Bernd donne procuration à M. CLAUDE Jean-François, M. ZANARDI Guy donne procuration à Mme SIMOES Sandrina

Absents : Elise CHAFKI, Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. CLAUDE Jean-François

2/ AFFOUAGE 2024 : EXPLOITATION ET TARIFS

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des d'affouages.

Vu le coût de l'exploitation et du lotissement des bois, l'opération équilibrée dépenses/recettes peut être réalisée sous réserve de fixer le prix de vente des lots d'affouages à au moins 47€ HT soit 52.64€ TTC.

Le Conseil Municipal,

- dispose que l'affouage n'a pas vocation à réaliser un bénéfice financier,
- que les coûts d'exploitation et d'administration de la coupe affouagère seront couverts si le prix de l'affouage est fixé à 53€ TTC (TVA à 10%)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le prix du M3 d'affouage à 53€TTC pour 2024 ;
- RAPPELLE que le partage sera effectué par foyer ayant domicile réel et permanent depuis plus de 6 mois, conformément aux dispositions du code forestier, article L145-1 et L145-2 ;
- CHARGE et AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME
La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 29/01/2024

Publiée le 29/01/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire, Marie-Pierre DRAIN